

Appel à candidature Résidence d'artiste à Vienne (arts visuels) 2019

La Ville de Paris accueille chaque année une quarantaine d'artistes internationaux au Couvent des Récollets (10^{ème}) et à la Cité internationale des Arts (4^{ème}) pour des séjours de durée variable.

Dans le cadre de l'accord de coopération entre Vienne et Paris signé en 2011, les deux villes proposent une résidence croisée : un artiste autrichien désigné par la ville de Vienne a séjourné à Paris de janvier à février 2018 et un artiste parisien sera accueilli à Vienne en novembre et décembre 2019.

Cette résidence croisée a pour objectifs :

- de favoriser le parcours à l'international d'artistes des deux villes,
- de conforter les liens culturels entre Vienne et Paris.

Dates du séjour : novembre-décembre 2019

Modalités de participation

La résidence s'adresse aux artistes parisiens, photographes ou vidéastes, qui peuvent témoigner d'un parcours professionnel et qui souhaitent conforter leur parcours à l'international par le biais d'un projet s'inscrivant dans le contexte de Vienne. Les duos d'artistes peuvent candidater.

Le dossier de candidature doit obligatoirement contenir les pièces suivantes :

- le formulaire de candidature dûment complété depuis un ordinateur et signé par le ou les candidat(s);
- une note d'intention du projet que l'artiste souhaite mener à Vienne et travaux préparatoires éventuels ;
- un dossier artistique comprenant des visuels de travaux antérieurs, datés et commentés en quelques lignes ;
- une biographie artistique ;
- un justificatif de domicile datant de moins de trois mois.

Pour la bonne lisibilité de votre dossier, veuillez bien fournir des documents tapuscrits.

Date limite d'envoi de votre dossier de candidature : vendredi 5 juillet 2019

Dossier PDF de format A4, de 40 pages maximum et de 20 Mo maximum (à transmettre en .zip),
nommé : Nom-Prénom_Vienne2019

à faire parvenir à : dac-missionrelationsinternationales@paris.fr

Sélection

Un comité se réunira en juillet pour sélectionner le candidat retenu. Les candidats seront informés mi-juillet.

Critères d'examen des projets :

- parcours de l'artiste et qualité des réalisations ;
- qualité et pertinence du projet que le candidat entend développer à Vienne.

Votre correspondant : Isabelle Mallez

dac-missionrelationsinternationales@paris.fr

Conditions de séjour à Vienne

Lieu de résidence

Alte Schmiede Kunstverein Wien

Freundgasse 13/Stg.1/2

1040 Vienne - Autriche

www.alte-schmiede.at

Contact pour l'appartement / la coordination :

Alte Schmiede Kunstverein Wien

Schönlaterngasse 9

1010 Vienne - Autriche

- Mise à disposition d'un appartement de 108 m2 comprenant un salon, 2 chambres, cuisine, salle de bain, salle d'eau) et dispose de tout le nécessaire : literie, serviettes, fer à repasser, machine à laver, ordinateur, imprimante.... Il est possible de venir en famille.
- Dépôt : l'artiste devra verser un acompte de 100 euro pour Internet et du téléphone. L'acompte sera remboursé sur le compte bancaire de l'artiste en janvier, après réception de la facture téléphonique et Internet que nous recevons en janvier, dont le montant est déduit du remboursement.
- Une bourse mensuelle de 700 € sera versée par la ville de Vienne pour les frais de séjour.
- Les frais de transports sont à la charge des artistes. A Vienne l'Alte Schmiede organisera un transfert à l'appartement.

Nota Bene : La carte d'assurance maladie européenne française (carte Vitale à demander à votre caisse primaire d'assurance maladie) est valable.